

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS  
N° 24.FI.175**

Objet : Demande de subvention au titre du bouclier de sécurité – Vidéoprotection – modification, extension, gestion et maintenance du dispositif auprès du Département de Seine-et-Marne

**LE MAIRE,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de modification, extension, gestion et maintenance du dispositif de vidéoprotection,

Considérant la nécessité d'optimiser le système existant afin d'accueillir de nouvelles zones géographiques de surveillance,

Considérant l'impact positif de la vidéoprotection sur la criminalité, en baisse depuis le premier déploiement d'une série de caméras, et contribuant ainsi à la tranquillité des usagers,

Considérant la possibilité de solliciter le Département de Seine-et-Marne pour le financement de certaines opérations,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De solliciter une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour un montant de 70 000,00 €, soit un taux de subvention de 5,6 %, afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la subvention « Soutien à l'équipement en vidéoprotection », selon le détail ci-après.

Site	Libellé	Montant de l'opération	
		HT	TTC
Vidéoprotection	Modification, extension, gestion et maintenance du dispositif	1 250 000,00 €	1 500 000,00 €

Article 2 : De préciser que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

Fait à Fontainebleau, le 20 décembre 2024

Julien GONDARD

*Signé*

Maire de Fontainebleau

Publié le 20 décembre 2024

Notifié le

Certifié exécutoire le 20 décembre 2024

Sous l'identifiant 077-217701861- \_\_\_\_\_

